origine : INSTITUT DE L'ELEVAGE	*Base commune aux référentiels de certification de produits viande qui impliquent les élevages de bovins*	Réf : ENREG 04 Rev : 1
	Recensement des ressources alimentaires pour les bovins - mode d'emploi -	12/10/1998

L'agent recense, à partir d'un entretien avec l'éleveur et d'une visite des lieux, toutes les **matières premières** alimentaires utilisées. Il peut être utile, le cas échéant, de consulter la déclaration PAC ; dans la mesure où celle-ci recense les cultures de l'exploitation elle peut servir de guide pour éviter des oublis.

Les matières premières concernent tous les produits alimentaires **destinés aux bovins** : fourrages verts, secs ou conservés par ensilage, céréales, graines oléagineuses... Les pulpes de betterave sont considérées comme des fourrages si elles sont surpressées et comme des concentrés simples si elles sont déshydratées.

L'évaluation quantitative des ressources s'effectue pour chaque matière première ; elle est exprimée **en hectares (ha)** pour les matières premières issues directement de l'exploitation et **en tonnes (t)** pour les produits rétrocédés.

La colonne commentaire est utilisée pour apporter des précisions soit sur la matière première, soit sur son évaluation quantitative, en regard par exemple de l'utilisation prévue de ces informations dans le cadre du suivi de l'élevage.

Références de l'organisme	**Qualification des élevages de bovins**	N° de réf. : ....
		Référence de l'élevage Nom : Adresse :
Rédigée par (nom et visa) :	**Recensement des ressources alimentaires**	Date création :
		Date révision :

Nature des ressources alimentaires ①	**Evaluation quantitative annuelle** ②	**Commentaire** ③

① eau non comprise ; bien tenir compte des cultures dérobées.
② évaluation en hectares (**ha)** de production pour les ressources alimentaires produites sur l'exploitation et destinées aux bovins et en **tonnes** pour les **ressources rétrocédées** (type pulpes de betteraves) ou **achetées**.